

Séance du conseil communal

du 23 mai 2025

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Projets et devis	3
2.1) Budget extraordinaire 4/624/221313/24020 - Aménagement de plateformes dans la rue de l'Eau et la rue Nicolas Meyers à Bascharage - Approbation du projet avec devis	3
2.2) Budget extraordinaire 4/624/221323/25008 – Construction d'un pont à vélos à la frontière entre Clemency et la Belgique – Approbation du projet avec devis	5
3. Enseignements	6
3.1) Enseignement fondamental : Organisation scolaire provisoire 2025/2026 de la commune de Käerjeng - Approbation	6
4. Aménagement communal et environnement.....	7
4.1) Lotissement de la parcelle sise à Hautcharage - 2 rue Jean-Pierre Origer (section BB de Hautcharage) - Numéro cadastrale 83/3636 - Approbation.....	7
5. Patrimoine communal	7
5.1) Article budgétaire 4/650/221100/99001 - Acquisition de terrains non affectés - Exercice d'un droit de préemption d'un terrain à Bascharage.....	7
6. Contrats et conventions	8
6.1) Contrat de bail concernant la location du "Café de Linger" sis à L-4797 Linger, 18, rue de la Libération - Approbation.....	8
6.2) Convention relative au projet de viabilisation de la parcelle cadastrale n°452/5207, section BC de Bascharage	8
6.3) Contrat de bail - Location d'un terrain à Clemency au lieu-dit "rue de Grass" - Approbation	8
6.4) Contrat de bail - Location d'un terrain à Clemency au lieu-dit "rue de Grass" - Approbation	9
6.5) Contrats de bail concernant la location de parcelles sur le site de la cité jardinière	9
7. Réglementation communale.....	9
7.1) Taxes et redevances d'assainissement des eaux usées – 2/520/706023 – Modification.....	9
7.2) Règlement-taxe en matière d'enlèvement de déchets	9
7.3) Règlement relatif à l'enlèvement et au traitement des ordures sur le territoire de la Commune de Käerjeng - Approbation.....	9

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

8.	Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal ..	9
8.1)	Règlement temporaire de la circulation, sur la place Claus Cito à Bascharage	9
8.2)	Règlement temporaire de circulation sur la Place Robert Schuman à Bascharage	9
8.3)	Règlement temporaire de circulation sur la Place Claus Cito à Bascharage.....	9
8.4)	Règlement temporaire de circulation à l'adresse 12 rue de la Libération à Linger	9
8.5)	Règlement temporaire de circulation à l'adresse 12 rue de la Libération à Linger	10
8.6)	Règlement temporaire de circulation sur le site « Käerjenger Treff » à Bascharage	10
9.	Finances communales	10
9.1)	Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2024	10
10.	Commissions consultatives	10
10.1)	Remplacement d'un membre de la Commission de la jeunesse, du 3e âge et des loisirs	10
11.	Questions et réponses	10
	Séance à huis clos.....	12
12.	Personnel communal	12
13.	Enseignements	12

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Arsène Ruckert, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Josée-Anne Siebenaler-Thill (délégation du droit de vote à Jérôme Hautus), Tom Ferber (délégation du droit de vote à Michel Wolter), conseillers.

Début de séance : 8h15

Lieu : Bâtiment 29 - salle 100 - 1er étage

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Michel Wolter, bourgmestre : Je voudrais demander que les points 7.2 et 7.3 soient retirés de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Nous devrions voter aujourd'hui sur un ajustement des tarifs pour l'enlèvement des déchets. Le ministère de l'Environnement nous a fait savoir par écrit que notre règlement-taxe n'était pas conforme à la loi en raison d'une variable manquante. Nous avons demandé un entretien au ministre compétent, qui a eu lieu mercredi dernier. Lors de cet entretien, le ministre s'est montré ouvert à notre argumentation et nous a demandé de retirer ce point de l'ordre du jour afin de donner au ministre l'occasion de revoir sa position. Nous espérons maintenant recevoir un avis positif et nous reporterions alors les deux points à la prochaine réunion du conseil communal.

J'ai la lourde tâche d'évoquer la mémoire d'un très bon ami, Monsieur Jean-Marie Bruch, qui nous a quittés le 16 mars 2025. Monsieur Bruch n'était pas seulement conseiller communal et échevin de notre commune pendant de nombreuses années, mais aussi un très bon ami qui nous manque énormément. Monsieur Jean-Marie Bruch a été élu pour la première fois au conseil communal en 1995 et en a été membre, avec une interruption de six ans, jusqu'en 2022. De 2000 à 2006, il a occupé la fonction d'échevin, à une période très importante pour notre commune, au cours de laquelle a par exemple été posée la première pierre du campus « Op Acker ». C'était une personne très discrète, d'une nature affectueuse, qui s'est beaucoup intéressée à la politique communale pendant toutes ces années. Je demande maintenant à toutes les personnes présentes d'honorer la mémoire de Monsieur Jean-Marie Bruch en observant une minute de silence.

2. Projets et devis

2.1) Budget extraordinaire 4/624/221313/24020 - Aménagement de plateformes dans la rue de l'Eau et la rue Nicolas Meyers à Bascharage - Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Nous arrivons maintenant à une nouvelle étape dans la mise en œuvre de notre concept d'apaisement du trafic, que nous avons présenté l'année dernière dans le cadre d'une vaste campagne d'information. Comme vous le savez, la mise en œuvre se fait en trois phases. Tout d'abord, nous avons mis en œuvre des mesures dans les rues qui relèvent exclusivement de la compétence communale. Viennent ensuite les mesures pour lesquelles nous avons besoin d'une autorisation de l'Administration des ponts et chaussées et, pour finir, nous nous consacrons aux entrées de localités, pour lesquelles les rapports de propriété doivent encore être clarifiés dans la plupart des cas.

Aujourd'hui, nous mettons en œuvre des mesures d'apaisement du trafic dans la rue de l'Eau et dans la rue Nicolas Meyers à Bascharage. La première aura une nouvelle apparence dans les années à venir, car elle deviendra une zone de rencontre aux abords directs de la nouvelle mairie, où les piétons auront la priorité sur les véhicules. Aujourd'hui, nous souhaitons, dans un premier temps, mettre en place une plateforme pour que les automobilistes respectent la limitation de la vitesse à 30 km/h et rendent ainsi le chemin de l'école plus sûr. Pour la rue Nicolas Meyers, nous attendons encore

l'autorisation de l'Administration des ponts et chaussées, mais dans la mesure où notre projet répond à toutes les exigences de l'État, cela ne devrait plus être qu'une formalité. Monsieur Heckel, du bureau d'études LSC360, va maintenant nous expliquer les deux projets plus en détail.

Michel Heckel (LSC360) : Dans la rue de l'Eau, nous souhaitons surélever le passage piéton entre le parking du centre et le campus scolaire, tandis que dans la rue Nicolas Meyers, ce sont deux passages piétons surélevés qui doivent apaiser le flux de circulation.

Dans le cadre du Plan national de mobilité, une nouvelle hiérarchisation des routes a été effectuée. Aujourd'hui, nous ne faisons plus seulement la distinction entre les routes communales, les « chemins repris » et les routes nationales, mais aussi entre les fonctions des différentes routes. Ainsi, la route nationale rue Nicolas Meyers est maintenant classée comme route de liaison, tandis que la rue de l'Eau est classée comme route de desserte locale. Sur la base de cette classification, il existe des règles qui déterminent quelles mesures de modération du trafic peuvent être mises en œuvre dans quelles rues. L'administration des ponts et chaussées a ensuite également fixé des directives pour la mise en œuvre technique. Par exemple, la hauteur maximale et la pente maximale d'un passage surélevé sont définies, en fonction du classement de la rue concernée. En outre, les règles de la loi relative à l'accessibilité de tous les lieux publics, de la voirie publique et des bâtiments d'habitation sont respectées en veillant, lors de la conception des passages, à ce qu'ils soient adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite, ou dont la vue est réduite.

Dans la rue de l'Eau, il s'agit d'assurer la sécurité des piétons en rendant le passage le moins confortable possible pour le trafic motorisé. C'est pourquoi nous prévoyons une pente de la chaussée de 10%. La hauteur de la plate-forme est de 6 cm. Sa longueur de 10 mètres permet aux bus de ligne de la traverser confortablement. Un éclairage spécial assurera la visibilité des piétons et des revêtements de sol tactiles guideront les personnes malvoyantes.

La rue Nicolas Meyers est donc une route de liaison, de sorte que les règles y sont en partie différentes. La première plate-forme ne sera aménagée que peu après la sortie du rond-point, afin de ralentir le trafic dès le début de la rue. Une deuxième plate-forme sera installée environ 250 mètres plus loin. Ces passages surélevés présentent chacun une pente de 5%, ce qui correspond à la valeur maximale autorisée sur une route de liaison. La hauteur est ici aussi de 6 cm. La plate-forme près du rond-point rétrécira en outre la chaussée à 6 mètres, car la largeur de la chaussée est actuellement de 9,43 mètres. Outre les passages piétons, les passages seront également équipés d'une chaussée pour les cyclistes afin qu'ils puissent traverser la route sans devoir descendre de leur vélo. Ici aussi, des revêtements de sol tactiles et un éclairage spécial assureront la sécurité nécessaire.

Lors de la création ou de la rénovation de passages à niveau, l'Administration des ponts et chaussées demande à chaque fois de vérifier les champs de vision des usagers de la route. Cela implique que nous devons supprimer la bande de stationnement de chaque côté du passage sur quelques mètres.

Nous estimons le devis pour les travaux de la rue de l'Eau à environ 110.000 € et les travaux de la rue Nicolas Meyers à un total de 260.000 €.

Danielle Schmit, conseillère : Combien de temps prendra la mise en œuvre ?

Michel Heckel (LSC360) : Pour la rue de l'Eau, les travaux devraient être terminés dans les deux mois. Pour la rue Nicolas Meyers, nous devons attendre l'autorisation étatique, ce qui peut prendre jusqu'à trois mois. Ensuite, nous comptons sur trois à quatre mois pour la mise en œuvre.

Louis Philippe, conseiller : Dans la rue Nicolas Meyers, les entrées de garage ne seront-elles pas bloquées par les passages nouvellement aménagés ?

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Pour une maison en particulier, je me pose la question de savoir comment les citoyens peuvent sortir de leur propriété.

Michel Heckel (LSC360) : Aucune entrée ne sera bloquée. La maison située juste à côté du passage piéton dispose déjà d'un îlot vert devant l'entrée. Celui-ci est toutefois accessible sans problème en raison de l'énorme largeur de la voie piétonne et de la piste cyclable.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Les revêtements tactiles permettent aux personnes malvoyantes de s'orienter. Ce système doit-il être installé partout ?

Michel Heckel (LSC360) : Conformément à la loi de 2022, ce système de guidage doit être installé à chaque passage piéton nouvellement créé ou réaménagé.

Jérôme Hautus, conseiller : Si je me souviens bien, lors de la présentation des mesures de modération du trafic l'année dernière, les passages piétons surélevés avaient été estimés à environ 55.000 € chacun. Ici, nous parlons maintenant de 110.000 à 130.000 €.

Michel Wolter, bourgmestre : J'avais déjà fait la même observation. C'est pour cette raison que nous avons par exemple renoncé à une troisième plate-forme dans la rue Nicolas Meyers, qui aurait dû être réalisée à la hauteur de l'hôtel au bout de la rue. Nous estimons que le passage souterrain du chemin de fer assure déjà un certain apaisement du trafic et que nous n'avons donc pas besoin de la troisième plate-forme. Nous ne réaliserons probablement pas non plus l'une ou l'autre mesure d'apaisement à court terme à d'autres endroits, afin de rester dans le cadre financier que nous nous sommes fixé dans le plan de financement pluriannuel. Lors de la présentation, nous nous étions basés sur les chiffres qui nous avaient été communiqués par les bureaux d'études. Nous constatons à présent que certaines mesures coûteront un peu plus cher, de sorte que nous devons fixer des priorités dans certains cas. Le collège des bourgmestre et échevins souhaite que le concept soit mis en œuvre de la meilleure manière possible dans toutes les localités, quelles que soient les circonstances.

Joseph Hames, conseiller : Dans la rue de l'Eau, une zone Kiss&Go devait également être aménagée.

Michel Wolter, bourgmestre : Il y avait en effet l'idée d'une bande Kiss&Go près de l'entrée de l'école préscolaire, mais cela s'est avéré irréalisable. Je voudrais encore remercier Monsieur Heckel pour sa présentation. Nous avons rarement eu une présentation aussi compréhensible d'une matière complexe.

Approbation unanime.

2.2) Budget extraordinaire 4/624/221323/25008 – Construction d'un pont à vélos à la frontière entre Clemency et la Belgique – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Le prochain projet à l'ordre du jour d'aujourd'hui est la construction d'un pont à vélo entre Clemency et la commune belge avoisinante de Messancy. Ce projet est déjà en discussion depuis des années. Jusque dans les années 1950, il existait déjà un pont à cet endroit, mais il est tombé en ruine à un moment donné et n'a pas été reconstruit. Il y a environ huit ans, nous avons déjà discuté avec le collège des bourgmestre et échevins de Messancy de l'idée de relier les réseaux nationaux de pistes cyclables de Belgique et du Luxembourg par un pont. Par la suite, le projet s'est quelque peu enlisé, car il fallait encore acquérir le terrain nécessaire.

Il s'agit d'un beau projet qui permettra aux piétons et aux cyclistes de se rendre en toute sécurité sur les deux réseaux de pistes cyclables, sans devoir utiliser les routes surchargées. Ce qui nous arrange beaucoup, c'est que le projet est considéré comme un projet INTERREG, ce qui nous permet de recevoir des subventions de l'Union européenne dans le cadre de la promotion de la coopération entre les États membres de l'UE. Le chef de projet, Monsieur Jérôme Michels, va maintenant nous présenter le projet en compagnie de Madame Sophie Muller du bureau d'études Schroeder & Associés.

Jérôme Michels, technicien : Les aides à hauteur de 60% du fonds INTERREG impliquent un certain nombre de règles qu'il faut respecter. Nous avons reçu toutes les autorisations de l'Administration des ponts et chaussées, de l'Administration de la nature et des forêts et de l'Administration de la gestion de l'eau, et la commune doit maintenant devenir propriétaire des parcelles nécessaires par un échange à court terme. Plus rien ne devrait alors s'opposer au projet.

Sophie Muller (Schroeder & Associés) : Le projet relie donc la piste cyclable nationale PC12 au réseau de pistes cyclables en Belgique. Le tronçon de liaison mesure environ 80 mètres, le pont en représente 7,65 mètres. La chaussée a une largeur de trois mètres et est entourée des deux côtés d'un caniveau qui régule l'écoulement des eaux de surface. Il y a également deux portails qui permettent aux agriculteurs d'accéder à leurs parcelles. Le pont en bois est le même que celui que l'on trouve déjà à différents endroits sur les pistes cyclables dans la commune de Käerjeng. Nous estimons le coût total, y compris les honoraires, à environ 310.000 €.

Louis Philippe, conseiller : Y a-t-il une raison particulière à la présence d'une rigole des deux côtés ? À ma connaissance, il n'y a pas de caniveau de ce type sur le reste de la piste cyclable.

Sophie Muller (Schroeder & Associés) : Les rigoles recueillent l'eau de surface des champs voisins, car ceux-ci présentent une légère inclinaison vers la piste.

Jérôme Michels, technicien : La piste cyclable PC12 est située plus haut que les champs.

Approbaton unanime.

3. Enseignements

3.1) Enseignement fondamental : Organisation scolaire provisoire 2025/2026 de la commune de Käerjeng - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Nous passons maintenant à l'organisation scolaire provisoire pour la prochaine année scolaire, qui nous sera présentée par Madame Carmen Meysembourg. Les présidents des deux comités d'école sont présents et pourront répondre aux éventuelles questions.

Carmen Meysembourg, Service de l'enfance : Par rapport à l'année dernière, le taux d'encadrement de la commune de Käerjeng a été légèrement revu à la baisse par le ministère de l'Éducation nationale. Le contingent est calculé sur la base d'un nombre d'élèves estimé à 874. Au total, la commune de Käerjeng se voit donc accorder 1.691 heures d'enseignement, y compris quatre heures pour les plans de développement scolaire. Le nombre total se répartit entre les deux sites scolaires, 1.261 pour Bascharage et 430 pour Clemency.

Dans le domaine de l'éducation précoce, nous n'avons pas encore inclus une deuxième classe pour Bascharage, car nous attendons encore une réponse positive de la part du ministère de l'Éducation. Actuellement, nous avons 40 inscriptions. Les postes pour la deuxième classe seront alors probablement publiés sur la deuxième liste. Le nombre de classes préscolaires passe de 10 à 11. Dans les cycles 2 à 4, nous comptons au total deux classes de plus que l'année précédente. Pour les cours d'appui, nous disposons de 53 heures.

À Bascharage, nous maintenons une classe d'éducation précoce. Avec 23 inscriptions, nous demandons cependant un poste d'éducateur à mi-temps pour faire face au nombre élevé d'élèves inscrits. Les classes préscolaires passent actuellement de quatre à trois, mais nous pensons que quelques heures supplémentaires nous seront accordées et qu'avec les heures actuellement prévues pour les cours d'appui, nous pourrions alors avoir une classe mixte avec des élèves du précoce et du préscolaire. Le nombre total de classes primaires dans les cycles 2 à 4 reste à 10 et 28 heures de cours d'appui sont disponibles.

En plus des heures déjà mentionnées, 38,4 heures nous sont accordées pour les enfants à besoins spécifiques. De même, nous pouvons compter sur 34 heures pour les cours d'accueil, 46 heures pour les enseignants remplaçants permanents et 23 heures pour le projet SOLINA ainsi que 6 heures pour l'appui pédagogique. Sur un total de 1.838,40 heures de cours accordées, 1.592,40 heures seront couvertes par le personnel actuellement disponible. Sur les 246 heures libres, 219 sont publiées sur la première liste.

Michel Wolter, bourgmestre : Je tiens à remercier toutes les personnes concernées pour le travail qu'elles ont fourni afin d'établir l'organisation scolaire présentée ici.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Je suis consciente qu'il n'est probablement pas possible de faire autrement, mais je tiens à souligner que 20 enfants dans une classe préscolaire, c'est quand même très défavorable. Il en va de même pour les autres classes de l'école primaire.

Sandy Weiler, présidente du comité d'école de Clemency : Nous partons vraiment très fortement du principe que nous allons encore régler cette situation avec quelques heures supplémentaires et que le nombre d'élèves par classe sera alors plutôt de 15. Dans le cycle 3.2, nous avons seulement une classe de 20 élèves, et le contingent ne suffit malheureusement pas à justifier deux classes de 10 élèves. Afin de pouvoir aider ponctuellement dans les classes respectives, il nous a semblé important de conserver un poste d'appui.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Je suis étonnée de constater que nous publions un grand nombre de postes à durée indéterminée dans notre commune. Dans de nombreuses communes, la plupart des postes sont publiés à durée déterminée.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Nous suivons les directives de la circulaire ministérielle de printemps. Il se peut que d'autres communes ne les suivent pas à la lettre.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Je salue le fait que Käerjeng s'en tienne aux directives.

Arsène Ruckert, conseiller : Quel est donc le nombre moyen d'élèves par classe ?

Sandy Weiler, présidente du comité d'école de Clemency : Pour le ministère de l'Éducation, la classe idéale compte 16 élèves. Chez nous, ce nombre varie entre 12 et 20.

Michel Wolter, bourgmestre : Je voudrais encore ajouter que l'organisation scolaire a également été approuvée par la commission scolaire. Traditionnellement, nous écoutons les propositions de nos comités d'école, car ce sont eux les experts. En ce qui concerne le nombre d'élèves à Clemency, ce n'est pas facile dans une petite école, car on est très dépendant des chiffres fluctuants des enfants en âge de scolarité. Mais nous regardons vers l'avenir. Le nouveau bâtiment scolaire avec maison relais sera conçu de manière à permettre l'aménagement de salles de classe supplémentaires en cas de besoin. À Bascharage, la situation est un peu différente, car pour l'école « Op Acker », nous sommes arrivés à la limite. Nous devons garder un œil sur l'évolution de la population afin d'être prêts pour l'avenir.

Approbaton unanime.

4. Aménagement communal et environnement

4.1) Lotissement de la parcelle sise à Hautcharage - 2 rue Jean-Pierre Origer (section BB de Hautcharage) - Numéro cadastrale 83/3636 - Approbaton

Carole Juttel, architecte communale : Aujourd'hui, seule une demande de lotissement est à l'ordre du jour. Elle concerne les numéros de maison 2 et 4 de la rue Jean-Pierre Origer à Hautcharage, qui appartiennent au même propriétaire. Le projet de construction prévu nécessite une légère adaptation des parcelles.

Approbaton unanime.

5. Patrimoine communal

5.1) Article budgétaire 4/650/221100/99001 - Acquisition de terrains non affectés - Exercice d'un droit de préemption d'un terrain à Bascharage

Michel Wolter, bourgmestre : Ce n'est pas si souvent que la commune fait usage de son droit de préemption. Il s'agit ici d'un terrain situé dans la rue du X Septembre, sur lequel il serait possible de construire 18 unités de logement. Le prix de vente nous a semblé très intéressant et nous avons tout de suite vu la possibilité de construire des logements sociaux.

Nous comprenons que les promoteurs qui devaient acquérir le terrain ne soient pas enthousiastes. Nous les avons reçus il y a une semaine lors d'une séance du collège des bourgmestre et échevins et leur avons fait l'une ou l'autre proposition de collaboration. Pour l'instant, nous attendons toujours une réponse. Certains d'entre nous ont toutefois reçu une lettre de l'avocat Me Krieger. Je dois dire que le collège des bourgmestre et échevins ne partage pas les explications de Me Krieger. Nous estimons être dans notre droit de faire usage de notre droit de préemption. Maintenant, le vendeur a le droit de se retirer de la vente. Toutefois, il ne pourra plus vendre le terrain simplement comme ça, car la commune conservera le droit de préemption pour le prix estimé.

Arsène Ruckert, conseiller : Il ne peut donc plus vendre à un prix plus élevé ?

Michel Wolter, bourgmestre : Non.

Christian Kirwel, conseiller : Il pourrait vendre si la commune renonçait à son droit de préemption.

Approbation unanime.

6. Contrats et conventions

6.1) Contrat de bail concernant la location du "Café de Linger" sis à L-4797 Linger, 18, rue de la Libération - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Le café de Linger devrait rouvrir ses portes le 15 juin. La commune a procédé au réaménagement du bistrot et a signé un nouveau contrat de location avec la société Munhowen. Le loyer mensuel a été fixé à 1.400 €.

Frank Pirrotte, échevin : La commune a notamment installé une nouvelle cuisine. Nous avons dressé un inventaire complet afin de garantir que les biens de la commune ne disparaissent pas un jour dans le fonds commercial de l'exploitant. L'appartement au-dessus du café en fait partie, car il n'y a pas d'accès séparé à l'appartement et nous n'aurions donc pas pu le louer séparément.

Approbation unanime.

6.2) Convention relative au projet de viabilisation de la parcelle cadastrale n°452/5207, section BC de Bascharage

Michel Wolter, bourgmestre : Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Bechel, nous avons déjà informé le conseil communal que nous allions signer une convention avec Madame Christiane Reuter concernant la viabilisation d'une parcelle dont elle est propriétaire. La commune fournit l'infrastructure dans le cadre du projet de réaménagement des rues Bechel et des Marguerites aux frais de Madame Reuter. Ces frais à rembourser s'élèvent à 13.139 €.

Approbation unanime.

6.3) Contrat de bail - Location d'un terrain à Clemency au lieu-dit "rue de Grass" - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Said Doudou loue une parcelle de terrain d'une superficie de 0,11 are, située devant sa maison dans la rue de Grass à Clemency. Le loyer annuel est de 1,65 €.

Approbation unanime.

6.4) **Contrat de bail - Location d'un terrain à Clemency au lieu-dit "rue de Grass" - Approbation**

Michel Wolter, bourgmestre : Les voisins de Monsieur Doudou, les époux Ismaël Dian et Julie Schelfhaut, louent à leur tour une parcelle devant leur maison. La surface est de 0,15 are, le loyer est dans ce cas de 2,25 € par an.

Approbation unanime.

6.5) **Contrats de bail concernant la location de parcelles sur le site de la cité jardinière**

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Alex Nesci de Hautcharage souhaite louer la parcelle 47b dans la cité jardinière et Madame Elza Maria Ferreira de Carvalho Rodrigues de Bascharage la parcelle 35b. Le loyer annuel est de 60 € dans les deux cas.

Approbation unanime.

7. Réglementation communale

7.1) **Taxes et redevances d'assainissement des eaux usées – 2/520/706023 – Modification**

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Lors de la séance du 27 mars 2025, le conseil communal avait approuvé de nouveaux tarifs pour l'assainissement. Le ministère des Affaires intérieures a attiré notre attention sur le fait que nous mentionnions dans le texte du règlement taxe une définition du secteur agricole qui n'est plus la même depuis une loi de 2023. Ils nous ont conseillé de corriger l'erreur et de demander à nouveau l'approbation du conseil communal.

Approbation unanime.

7.2) **Règlement-taxe en matière d'enlèvement de déchets**

À l'unanimité, le point est retiré de l'ordre du jour.

7.3) **Règlement relatif à l'enlèvement et au traitement des ordures sur le territoire de la Commune de Käerjeng - Approbation**

À l'unanimité, le point est retiré de l'ordre du jour.

8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal

8.1) **Règlement temporaire de la circulation, sur la place Claus Cito à Bascharage**

Approbation unanime.

8.2) **Règlement temporaire de circulation sur la Place Robert Schuman à Bascharage**

Approbation unanime.

8.3) **Règlement temporaire de circulation sur la Place Claus Cito à Bascharage**

Approbation unanime.

8.4) **Règlement temporaire de circulation à l'adresse 12 rue de la Libération à Linger**

Approbation unanime.

8.5) Règlement temporaire de circulation à l'adresse 12 rue de la Libération à Linger

Approbation unanime.

8.6) Règlement temporaire de circulation sur le site « Käerjenger Treff » à Bascharage

Approbation unanime.

8.7) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 28 rue de Bascharage à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 07 mars 2025 délibération n° 1

Approbation unanime.

9. Finances communales

9.1) Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2024

Michel Wolter, bourgmestre : Le relevé des recettes restant à percevoir sur l'exercice financier 2024 a été établie par le receveur communal.

Gilbert Haag, receveur communal : Le total des montants en souffrance est relativement constant par rapport aux années précédentes. Les recettes qui ne peuvent plus être recouvrées concernent en grande partie des sociétés insolvable. Au total, les recettes impayées s'élèvent à 66.530,77 €. Je demande la décharge pour des montants de 4.632,49 €.

Approbation unanime.

10. Commissions consultatives

10.1) Remplacement d'un membre de la Commission de la jeunesse, du 3e âge et des loisirs

Michel Wolter, bourgmestre : Dans la commission de la jeunesse, du 3^e âge et des loisirs, Monsieur Michele Pasquarelli doit être remplacé par Monsieur Vincenzo Turcarelli.

Approbation unanime.

11. Questions et réponses

Michel Wolter, bourgmestre : Lors de la dernière réunion, la conseillère Nathalie Demeyer-Scholler a voulu savoir si un chemin de liaison entre le lotissement Am Maeschbommert et le centre du village de Fingig serait créé. Nous attendons actuellement une réponse du promoteur pour savoir si la commune peut acquérir la parcelle cadastrale 435/2236 ou si nous pouvons obtenir un droit de passage sur cette parcelle. Ce n'est qu'après avoir reçu cette réponse que nous saurons si nous pouvons ou non créer un chemin.

Joseph Hames : Je voudrais me renseigner sur l'avancement des travaux de remise en état de la salle de sport Op Acker. Le club de tennis de table de Bascharage craint que les travaux ne soient pas terminés pour le début de la saison prochaine. Actuellement, le club joue au centre polyvalent de Hautcharage. On sait maintenant que l'association de musique de Bascharage y sera également hébergée dans un avenir proche. Les responsables du « *DT Nidderkäerjeng* » craignent maintenant de subir le même sort qu'un club de gymnastique de Mersch. Cette association a dû cesser ses activités par manque de possibilités d'entraînement.

Michel Wolter, bourgmestre : Tout d'abord, je dois dire que nous sommes ici à Käerjeng et non à Mersch. Ce club de gymnastique avait été créé alors qu'il était clair qu'il n'y aurait pas de possibilités d'entraînement.

Nous avons subi un dégât au hall sportif à cause de fortes pluies et nous nous sommes immédiatement mis à la recherche de la cause. Le problème a rapidement été identifié au niveau de la toiture et nous avons cherché une solution avec des entreprises spécialisées. La salle ne pourra donc être remise en état que lorsque les travaux sur le toit seront terminés. Les responsables du club de tennis de table sont parfaitement au courant. Je suis donc d'autant plus étonné que l'on présente les choses comme si nous n'avions aucun contact avec le club. Nous faisons de notre mieux, mais nous ne pouvons pas garantir que la salle sera à nouveau praticable le 15 septembre. L'association déménagera donc à nouveau dans sa salle lorsque les travaux de remise en état seront terminés. D'ici là, l'association restera à Hautcharage. Je tiens également à souligner à quel point la commune a pu offrir sans problème et tout naturellement une alternative à l'association en difficulté.

Je suis également étonné que l'on fasse maintenant intervenir l'Harmonie municipale. L'Harmonie municipale de Bascharage pourra encore rester dans ses locaux au moins jusqu'à la fin de l'année. La salle de musique sera la dernière à être démolie. La configuration définitive du centre polyvalent de Hautcharage pour l'avenir n'est pas encore définie. Nous allons d'abord consulter les harmonies concernées, puis nous verrons comment transformer au mieux ce bâtiment, dans le cadre d'un certain budget, afin qu'il réponde aux exigences.

Le club de tennis de table de Bascharage ne sera donc pas limité dans ses activités. Il faudra éventuellement se mettre d'accord avec la fédération de tennis de table pour commencer éventuellement la saison dans une salle et déménager dans une autre salle en cours de saison.

Frank Pirrotte, échevin : J'ai récemment abordé la problématique lors de l'assemblée générale de l'association et j'ai donné les mêmes explications. Nous avons convenu qu'après les congés collectifs, nous verrions où en sont les travaux et s'il faut demander une prolongation à la fédération pour le lieu alternatif des matches de championnat.

Jil Feipel, conseillère : Une citoyenne m'a demandé si la commune serait éventuellement intéressée par l'acquisition d'une ancienne table. Il s'agit d'une table que Monsieur Louis Biren, un menuisier et artiste de Clemency, avait réalisée après avoir séjourné dans plusieurs camps de concentration. Sur le plateau de la table, on peut voir la silhouette du Luxembourg et le visage du général Patton.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous pouvons examiner la table et décider ensuite de lui trouver une place convenable.

Jérôme Hautus, conseiller : Le passage piéton au carrefour rue de l'Eau / avenue de Luxembourg, à côté de la maison du notaire, est un peu dangereux pour les personnes en fauteuil roulant, car la dénivellation du trottoir n'est pas au niveau du passage piéton, mais à l'angle de la route principale. Peut-être pourrait-on se pencher sur la question dans le cadre des travaux pour le passage surélevé dans la rue de l'Eau.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous transmettons cela à nos collaborateurs du Service voirie.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Les employés chargés de la collecte des déchets laissent souvent les poubelles vidées de telle sorte que les écoliers ne peuvent pas passer devant sur le trottoir. Il faudrait demander à l'entreprise responsable de donner des instructions à ses employés pour qu'ils distribuent les poubelles de manière plus ordonnée.

Michel Wolter, bourgmestre : C'est ce que fait déjà notre service écologique à intervalles réguliers.

Louis Philippe, conseiller : À Fingig, le terrain de football est désormais ouvert et connaît un grand succès. Je félicite le collège des bourgmestre et échevins pour la rapidité de sa mise en œuvre.

Michel Wolter, bourgmestre : Le terrain de football contribue sans aucun doute à la revalorisation du centre du village de Fingig.

Jérôme Hautus, conseiller : Lors de la dernière séance, j'avais demandé si le collègue des bourgmestre et échevins avait une idée sur la manière de gérer les nuisances sonores sur le terrain de sport du parc um Paesch. Y a-t-il quelque chose à signaler à ce sujet ?

Michel Wolter, bourgmestre : Entre-temps, des mesures ont été prises pour limiter quelque peu le bruit.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Pourrait-on peut-être installer une signalisation près du parc um Paesch pour indiquer aux visiteurs qu'il y a un parking dans les environs immédiats, à savoir en face du cimetière der Hautcharage ? Je constate souvent que les gens de la rue de Schouweiler laissent leur véhicule en partie sur la pelouse, alors que le parking en question est la plupart du temps vide.

Michel Wolter, bourgmestre : Je vais transmettre la question à notre Service voirie.

Séance à huis clos

12. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

13. Enseignements

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 10h15